

## Remorque AERIS 88 pour échafaudage AERIS

Pour lot 80 m<sup>2</sup> échafaudage **AERIS**, remorque Réf. **AERIS88** livrée sans échafaudage

### CHASSIS

- Remorque 1 essieu central de 1350 Kg
- Suspension barre de torsion roues indépendantes
- Structure en acier galvanisée à chaud
- 2 roues 185 R14 4 trous avec ailes plastique
- Flèche en V galvanisé avec attache autofreinéur boule  $\varnothing$  50 mm
- Roue jockey
- Recul automatique
- Freinage inertie normes services des mines
- 3 sangles d'arrimage de chargement

### REGLEMENTATION ET SIGNALISATION

- Electricité conforme au code de la route, 12 volts
- Véhicule conforme à la réglementation RCE (Réception de Conformité Européenne).

### OPTION

- Roue de secours

### CHARGEMENT SÉCURISÉ

- 1 seule pièce à démonter, une porte tenue avec 4 goupilles clips. Cette porte permet à elle seule le blocage du tout le chargement.
- Seulement 3 sangles permettent l'arrimage des éléments en périphérie. La structure est faite de manière à ce que si les sangles se détachent, le chargement ne peut pas tomber.

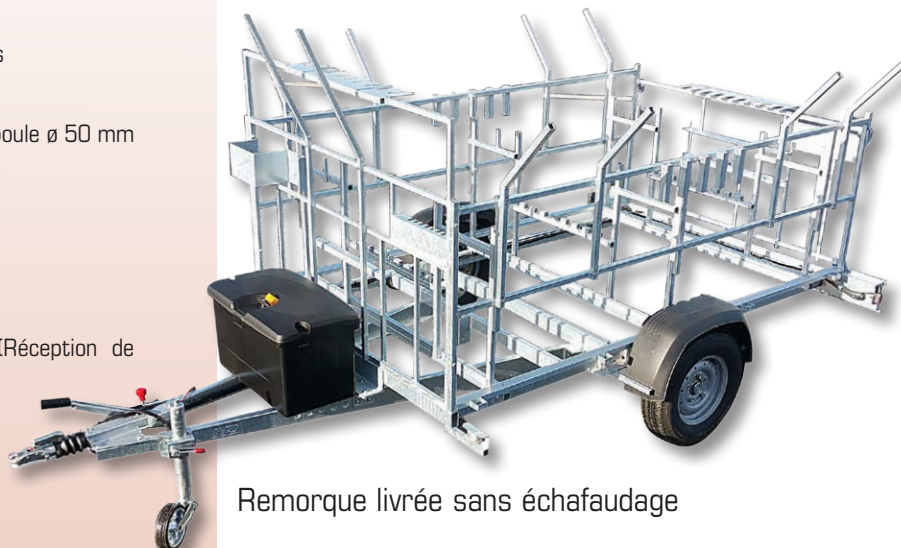
### PERMIS DE CONDUIRE

Le type de permis nécessaire dépend du véhicule tractant et de la remorque à tracter. Pour l'utilisation de cette remorque avec un **permis B** vous devez impérativement réunir ces 2 conditions :

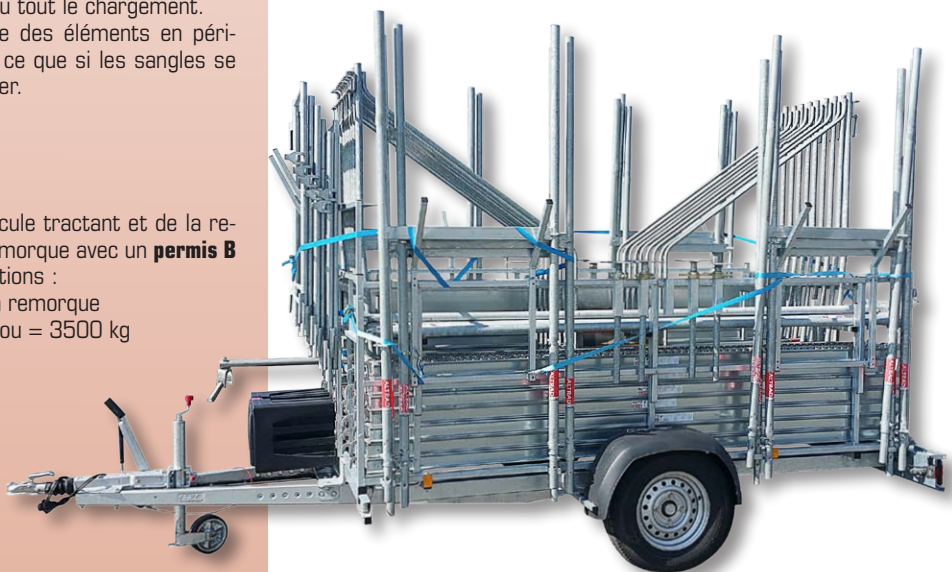
- Poids vide du véhicule tractant > PTAC de la remorque
- PTAC de la remorque + PTAC du véhicule < ou = 3500 kg



Remorque livrée avec son coffre de rangement pour petites pièces. Fermeture à clé.



Remorque livrée sans échafaudage



### Dimensions

Longueur avec flèche	<b>4,70 m</b>
Longueur sans flèche	<b>3,15 m</b>
Largeur hors tout	<b>2,32 m</b>
Hauteur non chargée	<b>1,96 m</b>
Hauteur chargée	<b>2,73 m</b>

### Poids

Poids à vide	<b>420 kg</b>
Charge utile	<b>930 kg</b>
Poids total en charge	<b>1350 kg</b>

### EXPLICATIONS DES PERMIS POUR REMORQUES

**Permis B** : suffit pour conduire un véhicule d'un PTAC n'excédant pas 3,5 tonnes auquel peut être attelé une remorque d'un PTAC n'excédant pas 750 kg ou d'un PTAC supérieur à 750 kg mais aux conditions suivantes :

- Le PTAC de la remorque n'excède pas le poids à vide du véhicule tracteur.
- Le PTAC de l'ensemble ne doit pas dépasser 3,5 tonnes.

**Permis B96** : permet de circuler avec un PTAC (PTAC véhicule tracteur + PTAC remorque) ne dépassant pas 4 250 kg, avantage par rapport au permis B :

- Le PTAC de la remorque pourra être supérieur au poids à vide du véhicule tracteur.
- Ce permis s'obtient par une simple formation de 7 heures (identique au stage de rattrapage de points) et sera valable à vie.

**Permis BE** : Est nécessaire pour conduire un ensemble constitué d'un véhicule tracteur dont le PTAC n'excédant pas 3,5 tonnes auquel peut être attelé une remorque dont le PTAC est supérieur à 750 kg aux conditions suivantes :

- Lorsque le PTAC de la remorque est supérieur au poids à vide du véhicule tracteur.
- Lorsque le total des PTAC (véhicule tracteur + remorque) est supérieur à 3,5 tonnes.
- Ce permis s'obtient comme un permis standard (épreuve du code de la route et de conduite) à « valider » tous les 5 ans par une visite médicale.

**PTAC** = Poids Total Autorisé en Charge

**PTRA** = Poids Total Roulant Autorisé